1997

6013

LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHEQUE DE L'ASSEMBLÉE
LEGISLATIVE

MAR - 9 1998

FREDERICTON, N.B.

FIRST REPORT

OF THE

STANDING COMMITTEE ON CROWN CORPORATIONS

The New Brunswick Power Corporation Business Plan 1997-2002

Third Session

Fifty-third Legislative Assembly
of the
Province of New Brunswick

Government Publications Section
Legislative Library
766 King Street
P. O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

November 26, 1997

Legislative Assembly of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1

Tel: (506) 453-2506
Fax: (506) 453-7154

Assemblée Législative du Nouveau-Bruns
Case postale 6000
Fredericton, (N.-B.)
E3B 5H1

Tél: (506) 453-2506
Fax: (506) 453-7154

November 26, 1997

To the Honourable
The Legislative Assembly of
The Province of New Brunswick

Mr. Speaker:

I have the honour to submit the First Report of the Standing Committee on Crown Corporations for the Third Session of the Fifty-third Legislature. This Report pertains to the Committee's review of the *New Brunswick Power Corporation Business Plan 1997-2002.*

Your Committee would like to thank officials of the New Brunswick Power Corporation for appearing before the Committee and for their cooperation throughout the hearings. Your Committee expresses their appreciation to officials in the Department of Natural Resources and Energy for their valuable assistance and expertise. Your Committee would also like to thank those individuals and organizations that made presentations during the public hearings or submitted written briefs.

I also wish to express my appreciation to the members of the Committee for their contribution in carrying out this review.

And your Committee begs leave to make a further report.

Respectfully submitted,

Al Kavanaugh, MLA
Vice-Chairman

MEMBERS OF THE STANDING COMMITTEE ON CROWN CORPORATIONS

Hon. Mr. McKay Chairman	Miramichi Centre
Mr. Kavanaugh Vice-chairman	Riverview
Mr. Alban Landry	Nepisiguit
Mrs. Laureen Jarrett	Saint John-Kings
Hon. Bernard Valcourt, P.C.	Edmundston
Mr. Jeannot Volpé	Madawaska-les-Lacs
Mr. Kenneth MacLeod	Moncton Crescent
Mr. Greg O'Donnell	Dieppe-Memramcook
Mr. LeRoy Armstrong	Kings East
Mr. James Wilson	Fredericton North
Mr. Milton Sherwood	Grand Bay-Westfield
Ms. Elizabeth Weir	Saint John Harbour

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 2

ACKNOWLEDGEMENTS 2

NB POWER AND PUBLIC PRESENTATIONS 2

SCHEDULE 3

RECOMMENDATIONS 4

1. Deregulation 4
2. Consultation 5
3. Timeliness of the Review Process 5
4. Conservative Forecast Assumptions 6
5. Price Elasticity 7
6. Point Lepreau 8
7. Natural Gas 9
8. Planned Differential Rate Adjustments 9
9. Rate Options 10
10. Environmental Report 10
11. Demand Side Management 10
12. Comparison of Business Plans 11
13. Nuclear Unit Decommissioning and Irradiated Fuel Management ... 12
14. Public reporting 12

SUMMARY LIST OF RECOMMENDATIONS 13

APPENDIX A 16

INTRODUCTION

The New Brunswick Power Corporation Business Plan 1997-2002 is the Corporation's fourth Business Plan. It is the third time that the utility's Plan has been subject to review by the Standing Committee on Crown Corporations.

In general, the 1997-2002 NB Power Business Plan was found to be a more concise and focused document than in previous years. Appropriately, it contains less Corporation background and history, and places more emphasis on preparing for major changes occurring within the industry. The Plan contains distinct sections for each of the four Business Units, thereby reflecting the utility's revised corporate structure.

Several of the recommendations made by the Committee in 1996 were incorporated into the new Business Plan and the key issues facing the Corporation are reasonably well covered. Still, some areas require further clarification in order to produce a more complete plan. It is recognized that many of the assumptions are dynamic in nature and subject to change, even over short time intervals.

ACKNOWLEDGEMENTS

The Committee would like to thank officials of NB Power for appearing before the Committee and responding to both oral and written questions. The willingness of staff at Point Lepreau to provide Committee members with the opportunity to participate in a thorough tour of the plant is gratefully acknowledged. The Committee is thankful for the expertise provided by officials from the Atomic Energy Control Board and would like to express its appreciation to presenters appearing at the public hearings for their valuable input. Finally, the Committee is indebted to officials from the Department of Natural Resources for their considerable assistance and support throughout the review process.

NB POWER AND PUBLIC PRESENTATIONS

As part of the Committee's mandate, hearings were scheduled to provide an opportunity for the general public to appear before the Committee and present their views on the 1997-2002 NB Power Business Plan. Advertisements were placed in provincial newspapers giving notice of the hearings and inviting oral or written comment from interested individuals and organizations. Parties who appeared before the Committee or submitted briefs are listed in Appendix A. Public hearings on the New Brunswick Power Corporation Business Plan 1997-2002 were held in the Legislative Council Chamber in Fredericton on June 24 and 25, 1997.

[illegible] and 29, 1997, NB Power representatives presented information on each of their four [illegible]nits and responded to questions by Committee members. NB Power officials returned [illegible] Committee on August 20, 1997 in response to a request for clarification on specific [illegible] formulated as a result of previous hearings. The Committee met on June 25, July 22 and [illegible]ber 2, 1997 to discuss the submissions received and to prepare this report and [illegible]mendations to the House.

A schedule of events leading up to the writing of this report is noted in the following section.

SCHEDULE

The process followed by the Committee in seeking to comprehend NB Power operations and formulate recommendations to the 1997 Plan is, as follows:

1997-2002 NB Power Business Plan filed with clerk's office and released to public		May 15, 1997
Presentation of Business Plan by NB Power representatives	pm	May 28, 1997 May 29, 1997
Presentation by:		
• The International Brotherhood of Electrical Workers	pm	June 24, 1997
• People Against Lepreau II Campaign	pm	June 24, 1997
Written submission:		
• NB Division Alliance of Manufacturers & Exporters Canada		June 24, 1997
Presentation by:		
• J.D. Irving Ltd.	am	June 25, 1997
• Dorothy Dawson	am	June 25, 1997
Standing Committee working session	pm	June 25, 1997
Standing Committee tour of Point Lepreau nuclear power plant		July 10, 1997
Consultation with the Atomic Energy Control Board	am	July 22, 1997
Standing Committee working session	pm	July 22, 1997
Questions forwarded to NB Power		July 23, 1997
Written responses received from NB Power		August 18, 1997
Presentation of responses by NB Power	am	August 20, 1997
Standing Committee working session	am	September 2, 1997

RECOMMENDATIONS

The following are the recommendations made by the Standing Committee on Crown Corporations regarding the 1997-2002 NB Power Business Plan.

Two issues which generated the most discussion among committee members and during public hearings were deregulation of NB Power, safety at Point Lepreau and questionable forecast assumptions.

1. Deregulation

NB Power is clearly positioning itself to compete in a deregulated market. Considerable effort was made in the Plan to recognize the impact of deregulation and its potential influence on the future of NB Power. Further detail concerning the full effects of deregulation and competition on NB Power is impractical in the context of this Business Plan, as many of the impacts are unknown at this time. In addition, stakeholder input is required on several social and economic issues. NB Power's position regarding deregulation is expected to become more clearly defined over the next few years.

Presenters expressed divergent positions regarding deregulation of the New Brunswick electrical industry. The International Brotherhood of Electrical Workers maintained that deregulation may result in higher electricity rates to small consumers along with less reliable service. They felt that privatization of NB Power would prove detrimental to customers and the utility workforce. The representative from People Against Lepreau II Campaign expressed concern that deregulation in the United States had negative social and environmental effects. Conversely, Irving Pulp and Paper strongly supported restructuring of the electricity market and expressed the desire for NB Power to provide details on how they propose to handle stranded investment, as soon as possible.

Recommendation #1

The Committee recommends that future Business Plans contain more specific analysis of the benefits and risks associated with deregulation, the expected timeframe and the anticipated magnitude of stranded assets and that this information be periodically provided to the Committee, as details become increasingly available.

...sultation

...er to maintain a competitive export position and meet the timing of the Agreement on Internal ..., it was necessary for NB Power to move quickly to Stage I of deregulation, which is ...duled for implementation in January 1998. Stage I includes open access, cross-territory ...mission, and transmission access for New Brunswick producers who wish to sell electricity ...side the province. The Committee recognizes that Stage I does not significantly affect utility ...tomers.

Conversely, Stage II will have a substantial effect on all customers. Stage II includes access to New Brunswick customers by electricity producers outside of the province, and open access transmission throughout New Brunswick for any producer within the province. Government agreed to move forward with Stage I, recognizing that consultation is desirable prior to proceeding with Stage II. The Committee recognizes that Stage II deregulation has the potential to significantly impact NB Power's customer base and acknowledges that an informed public debate is fundamental to the process. NB Power is in favour of some form of public consultation pertaining to Stage II. The New Brunswick Division Alliance of Manufacturers & Exporters Canada supported this view in a written submission to the Committee.

An Energy Trade Policy Committee, with staff representatives from Natural Resources and Energy, Economic Development and Tourism, Environment and NB Power, have suggested a two tiered consultation process to occur within the next 12 to 16 months. A discussion document aimed at stimulating stakeholder input is currently in progress.

Recommendation #2

The Committee recommends that, in order to achieve meaningful and effective input, the discussion document on energy trade policy be published in the fall of 1997 and comments invited in order to assess the level of interest and scope of public meetings to be held in early 1998.

3. Timeliness of the Review Process

The 1996-2001 Business Plan was reviewed some months after the tabling of the document in the Legislature. The review of the 1997-2002 Business Plan commenced within two weeks after release of the Plan.

Recommendation #3

The Committee recommends that future NB Power Business Plans continue to be reviewed soon after the Plan is tabled in the Legislative Assembly.

4. Conservative Forecast Assumptions

Past recommendations have advocated that more conservative assumptions be used in NB Power forecast calculations. Although this plan moves in the right direction, there is some concern that projections are still somewhat optimistic. Short-term interest rates, long-term interest rates and load growth values chosen for the financial calculations appeared reasonable. This does not appear to be the case for assumptions used in determining the Canadian dollar, oil prices and nuclear performance. Temporal fluctuations may, in part, account for questionable values selected for these three key economic variables. The following considerations may contribute to overly optimistic forecasts:

- In a report released on March 16, 1997, the Conference Board of Canada projected that the Canadian dollar would be valued at $0.746 over the next 5 years, approximately one cent less than the number used by NB Power. According to the risk analysis (page 18 in the Business Plan), this would result in a $4.5 million annual decrease in income.
- NB Power assumed that bunker C oil prices would average $US 15/bbl while Natural Resources Canada predicts crude oil to range from $US 18 to 20/bbl, which is equivalent to $US 15 to $US 17/bbl for bunker C. Every $US 1 /bbl increase in oil price reduces annual income by $4.0 million.
- Finally, the nuclear performance rate used in the Business Plan was 85%. In fact, the average performance of Point Lepreau between 1990 and 1996 was 82%. Based on the sensitivity analysis, each 1% change in performance has a $1.5 million effect on net income such that a 3% decrease in performance would reduce net income by $4.5 million per year.

Although assumptions were more conservative than in the past and will be adjusted in subsequent Business Plans, variables are consistently biased in favour of NB Power's bottom line. This indicates that greater caution should be exercised to ensure that volatile variables are balanced with conservative assumptions. A number of the presenters, including Julie Dingwell from the People Against Lepreau II Campaign and Dorothy Dawson, expressed grave concern over what were considered to be NB Power's unrealistically optimistic predictions.

In future Business Plans, basing calculations on an average value from a variety of sources and presenting the average and range of values would help to account for the fluctuations that occur naturally over a five-year period. Providing references for the assumptions would strengthen the confidence in the values generated. The type of oil used in forecasting (bunker C versus crude) should be specified in the Business Plan so that confusion over oil prices can be minimized. It would be helpful to include a more detailed sensitivity analysis, especially regarding the exchange rate, along with a discussion on the implied impacts of the analysis and their affect on decision making within the utility.

Clarification is required concerning the growth in the in-province sales revenue amounting to 5.7% from 1996-97 to 1997-98 and predicted to be 4.2% from 1997-98 to 1998-99, both rates being significantly greater than in previous years. A portion of this increase can be attributed to rate increases while the remaining is from load growth. In future Business Plans, NB Power should provide a detailed breakdown indicating the annual load growth and contributing factors, including variation in temperature, industrial expansion and other elements. This issue is also addressed in Section 12, which identifies Figures and Tables containing pertinent information in past reports that are not included in the 1997-2002 Plan.

The five-year Plan also predicts a significant increase in operating efficiency as cost remains constant, revenue increases by 6.3% and the cost of purchased power decreases by 45.8%. This implies that more in-province power is produced at no extra cost in operation and maintenance. A summary of results obtained in the four operations, maintenance and administration studies referred to during the presentations should provide sufficient information to chronicle the specific sources of savings.

Recommendation # 4

The Committee recommends that:
A. future Business Plans utilize a more conservative set of values as a base case for all uncontrollable variables;
B. a more detailed breakdown of annual load growth and contributing factors be provided in future Business Plans;
C. a summary of the operation, maintenance and administration study results be made available;
D. the type of oil used in forecasting (bunker C versus crude) be specified in the Business Plan;
E. future Business Plans include a more detailed sensitivity analysis, especially regarding the highly unpredictable exchange rate and the expected consequence of deregulation on market share, along with a discussion on the potential impacts of the analysis and their affect on decision making within the utility.

5. Price Elasticity

It was unclear whether or not price elasticity with respect to wood heating in the residential sector had been included in load forecasts and revenue projections. It was felt that the Harmonized Sales Tax might have a greater negative effect on electricity and oil than on wood.

It is probably unrealistic to ignore the effect which price will have on consumption. Customers will likely counteract higher electricity rates by using less or switching to alternate heating fuels which, in turn, would negatively impact on market share and load forecasts.

Recommendation #5

The Committee recommends that NB Power expand upon the effect of price elasticity in the residential sector and include these findings in future projections.

6. Point Lepreau

The safety issue surrounding Point Lepreau was considered to be one of the more contentious topics pertaining to NB Power's operations. This was precipitated, in large part, by a report on plant safety prepared by the Atomic Energy Control Board. Julie Dingwell of the People Against Lepreau II Campaign and Dorothy Dawson were both outspoken in their concern that production was taking precedence over safety in the nuclear industry. The Committee remains apprehensive with respect to the operational safety and reliability of Point Lepreau.

During the presentations to the Standing Committee, mention was made of three nuclear power studies being conducted. They include a level 3 World Association of Nuclear Operators (WANO) study, a framework consultants' review (Haegler Bailley Study) and a 3 person advisory report. The Committee is pleased that these studies are in progress and that more proactive steps are being taken to ensure safe and reliable operation of Point Lepreau over an extended period of time. It would be advisable to reference the studies in the next Business Plan and to include any salient results along with the time lines anticipated for implementing the recommendations made. These studies should help to substantiate answers to questions concerning the effect of aging on the Point Lepreau capacity factor and the expected life and economic viability of the nuclear facility.

Recommendation #6

The Committee recommends that:

A. by the next Business Plan, NB Power report on progress made in response to the studies of Point Lepreau, and, in particular, provide a synopsis of the Haegler Bailley study and how the results will affect future operations of NB Power, with the full study made available to Committee members;

B. developments on any new initiatives or studies be summarized in future Plans, with full reports made available to the Committee;

C. NB Power make every effort to ensure that the Point Lepreau generating station complies with all of the recommendations and requirements outlined by the AECB.

7. Natural Gas

The issue of natural gas was briefly referred to in the Business Plan and, on page 24, mention was made of an evaluation of the potential power plant projects. An assessment of the impacts of natural gas availability was not included in the Business Plan, or as a separate document. Natural gas will have a significant effect on NB Power in the areas of independent power production, cogeneration and maintaining market share. In addition, natural gas could provide NB Power with the opportunity to diversify into new domains.

Recommendation #7

The Committee recommends that future Business Plan should more fully address the implications of natural gas availability, including NB Power's use of gas, the effect it would have on electricity demand, NB Power's potential role in the industry and to what extent these options have been pursued.

8. Planned Differential Rate Adjustments

NB Power indicated that traditional cost of service analyses would not be relevant in the anticipated competitive electricity market. As a result of presentations made by representatives of NB Power, it was understood that only Stage I (wheeling across and wheeling out) would be in effect over the time frame of this Business Plan. Rate classes would, therefore, continue to be relevant for at least the next 5 years.

Although carrying out a complete analysis may be inappropriate, some information would be useful and relatively easy for NB Power to provide. In particular, NB Power could furnish the cost allocation process and anticipated rate increases by class, in addition to an average for all rate classes. Comparisons of revenue to cost ratios and the impact of competition in other jurisdictions could also be provided.

During the presentations, it was suggested that the method by which rates are set in a competitive market is likely to favour larger industrial users over residential customers. The Committee believes that the projected impact of deregulation on utility rates be included in future Business Plans. Certainly this will be a key issue for stakeholder input on deregulation and competition.

Recommendation #8

The Committee *recommends that:*
A. NB Power provide a comparison of revenue to costs ratios and the effect of competition in other jurisdictions along with the projected impact of deregulation on utility rates;
B. NB Power furnish the methodology used in the cost allocation process and the anticipated rate increase for each class.

9. Rate Options

An investigation into time of use rate options was referred to with no mention of study results or conclusions drawn.

Recommendation #9

The Committee recommends that NB Power provide summary results of the analysis on rate options in the next Business Plan.

10. Environmental Report

NB Power was successful in preparing its first public annual environmental report. Unfortunately it was tabled on the day that presentations were being made, leaving insufficient time for adequate scrutiny of the document.

Recommendation #10

The Committee recommends that future environmental reports be made available at the same time as the Business Plan.

11. Demand Side Management

Generic reference was made to the beneficial nature of peak demand reduction, load factor improvement and increasing energy sales during off-peak periods. It is suggested that the analysis be provided or strategy outlined to indicate that serious consideration is being given to incorporating these tactics or other forms of demand side management into NB Power's operations. Customer service and market retention are just two of the demand side management benefits which NB Power should be concerned with.

NB Power should not only be considering demand side management for their customers but for their own facilities as well. NB Power is eligible to become involved in the Provincial Buildings Initiative and should be encouraged to do so. The program has proven economic and environmental benefits as well as providing the ideal opportunity to lead by example.

In their response to previous recommendations it was difficult to determine if NB Power considered energy management services as a means of increasing competitiveness by providing customers with a service, or as a source of revenue.

Recommendation #11

The Committee recommends that:
A. NB Power retain demand side management activities with increased emphasis placed on encouraging peak demand reduction and increasing off-peak sales;
B. efforts be made to implement a comprehensive program to improve energy efficiency and reduce costs in NB Power buildings.

12. Comparison of Business Plans

It is recognized that the changed structure of NB Power warranted a new Business Plan format. This format logically separates business units and, it is assumed, will carry through to future Business Plans. However, a number of Tables and Figures considered useful for comparison purposes were presented in the 1996-2001 Plan, but not included in the 1997-2002 Plan. In particular, Figures 14 and 15, and Table 10 in the previous Business Plan were thought to contain useful load forecast information.

Recommendation #12

The Committee recommends that:
A. future Business Plans include updates to the following Figures and Tables which were prepared for the 1996-2001 Plan;

1996-2001 Plan Page Number	Table/Figure
41	Figure 14
41	Figure 15
42	Table 10
44	Table 11
45	Table 12

B. Generating Station Data Chart on page 30 of the 1997-2002 Business Plan be expanded to include a column indicating planned retirement date for each of the plants.

13. Nuclear Unit Decommissioning and Irradiated Fuel Management

NB Power discussed with Committee the issue of deferred liability versus the establishment of a funded trust to finance nuclear unit decommissioning and irradiated fuel management. A concern arises over whether the argument for maintaining a deferred liability account can be considered feasible in a competitive, deregulated market.

Recommendation #13:

The Committee recommends that NB Power comment on the method by which nuclear unit decommissioning and irradiated fuel management will be funded in a deregulated industry.

14. Public reporting

Dorothy Dawson voiced concern over the lack of response by the public to participate in the public hearings. She suggested this could be partly due to the means by which the event was advertised, the location of the hearings or the notion that issues raised were not satisfactorily dealt with. The aspect of non-response to concerns presented by public interveners in the past was also raised by the People Against Lepreau II Campaign.

As NB Power prepares for a more open and competitive market, the need to treat data in a confidential manner will increase. During presentations to the Committee, the question of proprietary information was raised.

Recommendation #14

The Committee recommends that NB Power prepare a proposal for review by the Committee, that outlines how NB Power proposes to ensure the continuation of public reporting on financial and operational information.

SUMMARY LIST OF RECOMMENDATIONS

1. *The Committee recommends that future Business Plans contain more specific analysis of the benefits and risks associated with deregulation, the expected timeframe and the anticipated magnitude of stranded assets and that this information be periodically provided to the Committee, as details become increasingly available.*

2. *The Committee recommends that, in order to achieve meaningful and effective input, the discussion document on energy trade policy be published in the fall of 1997 and comments invited in order to assess the level of interest and scope of public meetings to be held in early 1998.*

3. *The Committee recommends that future NB Power Business Plans continue to be reviewed soon after the Plan is tabled in the Legislative Assembly.*

4. *The Committee recommends that:*
   A. future business plans utilize a more conservative set of values as a base case for all uncontrollable variables;
   B. a more detailed breakdown of annual load growth and contributing factors be provided in future business plans;
   C. a summary of the operation, maintenance and administration study results be made available.
   D. the type of oil used in forecasting (bunker C versus crude) be specified in the Business Plan;
   E. future Business Plans include a more detailed sensitivity analysis, especially regarding the highly unpredictable exchange rate and the expected consequence of deregulation on market share, along with a discussion on the potential impacts of the analysis and their affect on decision making within the utility.

5. *The Committee recommends that NB Power expand upon the effect of price elasticity in the residential sector and include these findings in future projections.*

6. *The Committee recommends that:*
   A. by the next Business Plan, NB Power report on progress made in response to the studies of Point Lepreau, and, in particular, provide a synopsis of the Haegler Bailley study and how the results will affect future operations of NB Power, with the full study made available to Committee members;
   B. developments on any new initiatives or studies be summarized in future Plans, with full reports made available to the Committee;
   C. NB Power make every effort to ensure that the Point Lepreau generating station complies with all of the recommendations and requirements outlined by the AECB.

7. ***The Committee recommends that future Business Plan should more fully address the implications of natural gas availability, including NB Power's use of gas, the effect it would have on electricity demand NB Power's potential role in the industry and to what extent these options have been pursued.***

8. ***The Committee recommends that:***
   A. NB Power provide a comparison of revenue to costs ratios and the effect of competition in other jurisdictions along with the projected impact of deregulation on utility rates;
   B. NB Power furnish the methodology used in the cost allocation process and the anticipated rate increase for each class.

9. ***The Committee recommends that NB Power provide summary results of the analysis on rate options in the next Business Plan.***

10. ***The Committee recommends that future environmental reports be made available at the same time as the Business Plan.***

11. ***The Committee recommends that:***
    A. NB Power retain demand side management activities with increased emphasis placed on encouraging peak demand reduction and increasing off-peak sales;
    B. efforts be made to implement a comprehensive program to improve energy efficiency and reduce costs in NB Power buildings.

12. ***The Committee recommends that:***
    A. future Business Plans include updates to the following Figures and Tables which were prepared for the 1996-2001 Plan;

1996-2001 Plan Page Number	Table/Figure
41	Figure 14
41	Figure 15
42	Table 10
44	Table 11
45	Table 12

B. Generating Station Data Chart on page 30 of the 1997-2002 Business Plan be expanded to include a column indicating planned retirement date for each of the plants.

13. ***The Committee recommends that NB Power comment on the method by which nuclear unit decommissioning and irradiated fuel management will be funded in a deregulated industry.***

14. The Committee recommends that NB Power prepare a proposal for review by the Committee, that outlines how NB Power proposes to ensure the continuation of public reporting on financial and operational information.

APPENDIX A

LIST OF PRESENTERS AND SUBMISSIONS

The International Brotherhood of Electrical Workers
Fredericton, NB

People Against Lepreau II Campaign
Saint John NB
Ms. Julie Dingwell

Alliance of Manufacturers & Exporters Canada
Moncton, NB
Mr. G.R. Cluney

J.D. Irving Ltd.
Saint John, NB
Mr. J.D. Irving

Dorothy Dawson
Saint John, NB

1997

6014

PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Plan d'entreprise 1997-2002 d'Énergie N.-B.

Troisième session

53e législature
du
Nouveau-Brunswick

Publications gouvernementales
Bibliothèque de l'Assemblée législative
766, rue King
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

le 26 novembre 1997

LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
MAR 16 1998
FREDERICTON, N.B.

Legislative Assembly of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1

Tel: (506) 453-2506
Fax: (506) 453-7154

Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton, (N.-B.)
E3B 5H1

Tél: (506) 453-2506
Fax: (506) 453-7154

le 26 novembre 1997

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des corporations de la Couronne pour la troisième session de la 53e législature. Ce rapport a trait à l'examen, par le comité, du document de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick intitulé *Plan d'entreprise 1997-2002.*

Le comité remercie les représentants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick d'avoir comparu devant lui et coopéré tout au long des audiences. Il remercie les responsables du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie de leur aide et de leurs conseils précieux. Il remercie également les particuliers et organismes qui ont fait des exposés au cours des audiences publiques ou présenté des mémoires écrits.

Je tiens aussi à remercier les membres du comité de leur apport dans la réalisation de l'examen.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le vice-président du comité,

Al J Kavanaugh

Al Kavanaugh, député

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT
DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

L'hon. M. McKay président	Miramichi-Centre
M. Kavanaugh vice-président	Riverview
M. Alban Landry	Nepisiguit
M^me^ Laureen Jarrett	Saint John-Kings
L'hon. Bernard Valcourt, C.P.	Edmundston
M. Jeannot Volpé	Madawaska-les-Lacs
M. Kenneth MacLeod	Moncton-Crescent
M. Greg O'Donnell	Dieppe-Memramcook
M. LeRoy Armstrong	Kings-Est
M. James Wilson	Fredericton-Nord
M. Milton Sherwood	Grand Bay-Westfield
M^me^ Elizabeth Weir	Saint John Harbour

/

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

REMERCIEMENTS 1

ÉNERGIE N.-B. ET INTERVENTIONS DU PUBLIC 1

CHRONOLOGIE 2

RECOMMANDATIONS 3
1. Déréglementation 3
2. Consultation 3
3. Déroulement rapide de l'examen 4
4. Hypothèses de prévision prudentes 5
5. Élasticité par rapport au prix 6
6. Point Lepreau 7
7. Gaz naturel 8
8. Planification des rajustements différentiels de tarifs 8
9. Options de tarification 9
10. Rapport environnemental 9
11. Gestion de la demande 9
12. Comparaison des plans d'entreprise 10
13. Déclassement de tranches nucléaires et gestion du combustible irradié 11
14. Information publique 11

LISTE RÉCAPITULATIVE DES RECOMMANDATIONS 12

ANNEXE A 15

INTRODUCTION

Le document de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick intitulé *Plan d'entreprise 1997-2002* est le quatrième plan d'entreprise de la société. C'est la troisième fois que le plan de l'entreprise de service public fait l'objet d'un examen du Comité permanent des corporations de la Couronne.

Dans l'ensemble, le plan d'entreprise 1997-2002 d'Énergie N.-B. se montre plus concis et plus précis que par les années passées. De façon pertinente, il s'étend moins sur les antécédents et l'historique de la société et met davantage l'accent sur les préparatifs en vue des changements majeurs que connaît l'industrie. Le plan contient des sections distinctes sur chacune des quatre unités commerciales et correspond ainsi à la structure d'entreprise remaniée de la société.

Plusieurs des recommandations formulées par le comité en 1996 sont intégrées au nouveau plan d'entreprise, qui couvre raisonnablement bien les questions clés auxquelles la société doit faire face. Il reste toutefois des sujets qui doivent être mieux élucidés afin que le plan soit plus complet. Il est admis que beaucoup d'hypothèses sont évolutives et sujettes à changement, même sur de courtes périodes.

REMERCIEMENTS

Le comité tient à remercier les représentants d'Énergie N.-B. d'avoir comparu devant lui et d'avoir répondu aux questions orales et écrites. Il exprime sa reconnaissance envers le personnel de Point Lepreau pour avoir volontiers donné aux membres du comité l'occasion de faire une tournée complète de la centrale. Le comité est reconnaissant envers les représentants de la Commission de contrôle de l'énergie atomique pour lui avoir apporté leurs compétences et tient à remercier de leur apport précieux les intervenants et intervenantes qui ont comparu aux audiences publiques. Enfin, le comité est redevable aux fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles pour l'aide et l'appui considérables qu'ils ont apportés pendant tout le processus d'examen.

ÉNERGIE N.-B. ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aux fins du mandat du comité, des audiences sont prévues pour donner aux membres du public la possibilité de comparaître devant le comité et de présenter leurs points de vue sur le plan d'entreprise 1997-2002 d'Énergie N.-B. Des annonces sont publiées dans des journaux de la province pour donner avis d'audiences publiques et inviter les particuliers et organismes intéressés à formuler des observations oralement ou par écrit. La liste des interventions devant le comité et des mémoires présentés constitue l'annexe A. Des audiences publiques sur le plan d'entreprise 1997-2002 de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ont lieu à la Chambre du Conseil législatif, à Fredericton, les 24 et 25 juin 1997.

Les 28 et 29 mai 1997, des représentants d'Énergie N.-B. communiquent des renseignements sur chacune de leurs quatre unités commerciales et répondent aux questions des membres du comité. Ils comparaissent de nouveau devant le comité le 20 août 1997 pour répondre à une demande d'éclaircissements sur certaines questions formulées au cours des audiences. Le comité se réunit les 25 juin, 22 juillet et 2 septembre 1997 pour discuter des exposés reçus et préparer le présent rapport et des recommandations à l'intention de la Chambre.

La section qui suit donne la chronologie des activités tenues jusqu'à la rédaction du présent rapport.

CHRONOLOGIE

Voici la séquence des activités tenues par le comité afin de comprendre le fonctionnement d'Énergie N.-B. et de formuler des recommandations relatives au plan de 1997.

Dépôt au bureau du greffier et publication du plan d'entreprise 1997-2002 d'Énergie N.-B.	15 mai 1997
Présentation du plan d'entreprise par les représentants d'Énergie N.-B.	ap.-m., 28 mai 1997 29 mai 1997
Exposés :	
• Fraternité internationale des ouvriers en électricité	ap.-m., 24 juin 1997
• Campagne People Against Lepreau II	ap.-m., 24 juin 1997
Mémoire :	
• Division du Nouveau-Brunswick de la Alliance of Manufacturers and Exporters Canada	24 juin 1997
Exposés :	
• J.D. Irving, Limited	av.-m., 25 juin 1997
• Dorothy Dawson	av.-m., 25 juin 1997
Séance de travail du comité permanent	ap.-m., 25 juin 1997
Visite du comité permanent à la centrale nucléaire de Point Lepreau	10 juillet 1997
Consultation auprès de la Commission de contrôle de l'énergie atomique	av.-m., 22 juillet 1997
Séance de travail du comité permanent	ap.-m., 22 juillet 1997
Envoi de questions à Énergie N.-B.	23 juillet 1997
Réception des réponses écrites d'Énergie N.-B.	18 août 1997
Présentation des réponses par Énergie N.-B.	av.-m., 20 août 1997
Séance de travail du comité permanent	av.-m., 2 septembre 1997

RECOMMANDATIONS

Les recommandations du Comité permanent des corporations de la Couronne au sujet du plan d'entreprise 1997-2002 d'Énergie N.-B. sont formulées ci-après.

Les questions qui suscitent le plus de discussions entre les membres du comité et au cours des audiences publiques sont la déréglementation d'Énergie N.-B., la sécurité à Point Lepreau et des hypothèses prévisionnelles contestables.

1. Déréglementation

Il est clair qu'Énergie N.-B. se positionne en vue de faire concurrence sur un marché déréglementé. Le plan témoigne d'efforts considérables déployés pour tenir compte des incidences de la déréglementation et de son influence possible sur l'avenir d'Énergie N.-B. Il n'est guère faisable de donner plus de détails sur toutes les conséquences de la déréglementation et de la concurrence dans le cadre du plan d'entreprise actuel, car beaucoup de ces conséquences sont actuellement inconnues. En outre, l'apport des intervenants est nécessaire quant à plusieurs questions sociales et économiques. Il est prévu que la position d'Énergie N.-B. en matière de déréglementation sera définie plus clairement au cours des prochaines années.

Les intervenants expriment des points de vue divergents sur la déréglementation de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. La Fraternité internationale des ouvriers en électricité soutient que la déréglementation est susceptible d'entraîner des tarifs d'électricité plus élevés pour les petits abonnés et un service moins fiable. Ils estiment que la privatisation d'Énergie N.-B. serait préjudiciable aux abonnés et au personnel de l'entreprise de service public. La représentante de la campagne People Against Lepreau II dit être préoccupée parce que la déréglementation a des incidences défavorables sur la société et l'environnement aux États-Unis. À l'inverse, Pâtes & Papier Irving appuie fortement la restructuration du marché de l'électricité et exprime le désir de voir Énergie N.-B. fournir le plus tôt possible des détails sur ses mesures prévues à l'égard des coûts investis dans les installations non rentables.

Recommandation 1

Le comité recommande que les plans d'entreprise futurs fournissent une analyse plus précise des avantages et des risques liés à la déréglementation et donnent des prévisions relatives au calendrier et à l'importance des éléments d'actif non rentables, et que de tels renseignements soient communiqués périodiquement au comité à mesure que les détails seront mieux connus.

2. Consultation

Afin de maintenir sa compétitivité en tant qu'exportateur et de respecter le calendrier de l'Accord sur le commerce intérieur, il fallait qu'Énergie N.-B. passe rapidement à l'étape I de la

déréglementation, dont la mise en oeuvre est prévue pour janvier 1998. L'étape I comprend le libre accès, le transport à travers un territoire et l'accès au transport pour les producteurs du Nouveau-Brunswick qui veulent vendre de l'électricité hors de la province. Le comité reconnaît que l'étape I n'a pas de répercussions importantes pour les abonnés de l'entreprise de service public.

Par contre, l'étape II aura des conséquences notables pour tous les abonnés. Elle permettra aux producteurs d'électricité de l'extérieur de la province l'accès aux abonnés du Nouveau-Brunswick, et aux producteurs de la province le libre accès au transport partout au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement est d'accord avec la réalisation de l'étape I tout en reconnaissant qu'une consultation est souhaitable avant le passage à l'étape II. Le comité admet que l'étape II de la déréglementation est susceptible d'avoir d'importantes répercussions sur la clientèle des abonnés d'Énergie N.-B. et reconnaît qu'un débat public éclairé est essentiel au processus. Énergie N.-B. est favorable à quelque forme de consultation publique au sujet de l'étape II. La division du Nouveau-Brunswick de la Alliance of Manufacturers and Exporters Canada appuie une telle idée dans son mémoire au comité.

Un comité de la politique en matière de commerce des produits énergétiques, composé de représentants du personnel de Ressources naturelles et Énergie, de Développement économique et Tourisme, du ministère de l'Environnement et d'Énergie N.-B. suggère un processus de consultation à deux volets qui devrait se dérouler d'ici 12 à 16 mois. Un document de travail visant à stimuler l'apport des intervenants est en préparation.

Recommandation 2

Le comité recommande que, afin de susciter un apport valable et efficace, le document de travail sur la politique en matière de commerce des produits énergétiques soit publié à l'automne 1997 et que des observations soient sollicitées afin d'évaluer le degré d'intérêt et la portée des audiences publiques qui doivent avoir lieu au début de l'année 1998.

3. Déroulement rapide de l'examen

Le plan d'entreprise de 1996-2001 a été examiné quelques mois après le dépôt du document à l'Assemblée législative. L'examen du plan d'entreprise de 1997-2002 a commencé moins de deux semaines après sa publication.

Recommandation 3

Le comité recommande que les plans d'entreprise futurs d'Énergie N.-B. continuent d'être examinés peu après leur dépôt à l'Assemblée législative.

4. Hypothèses de prévision prudentes

Dans des recommandations antérieures, il a été préconisé que les calculs prévisionnels d'Énergie N.-B. soient fondés sur des hypothèses plus prudentes. Même si le plan actuel marque une évolution dans le bon sens, le fait que les prévisions sont encore quelque peu optimistes est un sujet de préoccupation. Les valeurs attribuées aux taux d'intérêt à court et à long terme et à la croissance de la charge aux fins des calculs financiers semblent raisonnables. Il semble qu'il n'en va pas de même des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur du dollar canadien, les prix du pétrole et le rendement des centrales nucléaires. Des variations temporelles peuvent expliquer en partie le choix de valeurs contestables pour ces trois variables économiques clés. Les facteurs suivants peuvent contribuer à ce que les prévisions soient trop optimistes :

- Dans un rapport publié le 16 mars 1997, le Conference Board du Canada a prévu que la valeur du dollar canadien serait de 0,746 $ pour les cinq prochaines années, soit environ 1 ¢ de moins que la valeur utilisée par Énergie N.-B. D'après l'analyse des risques (page 18 du plan d'entreprise), cela ferait diminuer de 4,5 millions de dollars le bénéfice annuel.
- Énergie N.-B. suppose que le prix moyen du mazout lourd C sera de 15 $ US alors que Ressources naturelles Canada prédit que le pétrole brut variera de 18 $ US à 20 $ US le baril, ce qui équivaut à un prix du mazout lourd C variant de 15 $ US à 17 $ US. Chaque augmentation de 1 $ US le baril de pétrole brut fait diminuer de 4,0 millions de dollars le bénéfice annuel.
- Enfin, le plan d'entreprise utilise un taux de rendement nucléaire de 85 %. En réalité, le rendement moyen de Point Lepreau a été de 82 % entre 1990 et 1996. D'après l'analyse de sensibilité, toute variation de rendement de 1 % a une incidence de 1,5 million de dollars sur le bénéfice net, de sorte qu'une baisse de rendement de 3 % réduirait de 4,5 millions de dollars par année le bénéfice net.

Malgré le fait que les hypothèses sont plus prudentes que par le passé et seront rajustées dans les plans d'entreprise ultérieurs, les variables sont constamment biaisées de façon à améliorer le bilan d'Énergie N.-B. Cela indique qu'il faudrait faire preuve de plus de précaution afin de pondérer les variables instables en utilisant des hypothèses prudentes. Plusieurs interventions, dont celles de Julie Dingwell, de la campagne People Against Lepreau II, et de Dorothy Dawson, font état d'une grande préoccupation quant à l'optimisme jugé irréaliste des prévisions d'Énergie N.-B.

Dans les plans d'entreprise futurs, un moyen de tenir compte des fluctuations qui se produisent naturellement sur une période de cinq ans serait de fonder les calculs sur la moyenne des valeurs fournies par diverses sources et d'indiquer la moyenne et la variation de ces valeurs. Citer les autorités à l'appui des hypothèses inspirerait plus de confiance dans les valeurs obtenues. Le plan d'entreprise devrait préciser le genre de pétrole (mazout lourd C ou pétrole brut) qui a servi aux prévisions afin de dissiper la confusion au sujet des prix du pétrole. Il serait utile d'inclure une analyse de sensibilité plus détaillée, particulièrement en ce qui touche le taux de change, ainsi qu'une discussion des répercussions implicites de l'analyse et de son influence sur la prise de décisions au sein de l'entreprise de service public.

Des éclaircissements s'imposent quant à la croissance des produits des ventes dans la province, qui a été de 5,7 % de 1996-1997 à 1997-1998 et sera, selon les prévisions, de 4,2 % de 1997-1998 à 1998-1999, deux taux sensiblement plus élevés que ceux des années antérieures. Une partie de cette croissance peut être attribuée à l'augmentation des tarifs, et le reste s'explique par la croissance de la charge. Dans les plans d'entreprise futurs, Énergie N.-B. devrait fournir une ventilation détaillée indiquant la croissance annuelle de la charge et les facteurs qui y contribuent, y compris les variations de température, l'expansion industrielle et d'autres éléments. La question est également abordée dans la section 12, où sont indiqués les figures et tableaux des rapports antérieurs qui contenaient de l'information pertinente et qui ne sont pas inclus dans le plan de 1997-2002.

Le plan quinquennal prévoit également que l'efficacité de l'exploitation s'améliorera sensiblement tandis que son coût demeurera constant ; il prévoit aussi que les produits augmenteront de 6,3 % et que le coût des achats d'électricité diminuera de 45,8 %. Cela veut dire que plus d'électricité sera produite dans la province sans augmentation des coûts d'exploitation et d'entretien. Un sommaire des résultats obtenus dans les quatre études sur l'exploitation, l'entretien et l'administration mentionnées au cours des interventions devrait fournir une information suffisante pour indiquer précisément les sources d'économies.

Recommandation 4

Le comité recommande :

A) que les plans d'entreprise futurs utilisent un ensemble de valeurs plus prudentes comme scénario de référence pour toutes les variables non maîtrisables ;

B) qu'une ventilation plus détaillée de la croissance annuelle de la charge et des facteurs qui y contribuent soit fournie dans les plans d'entreprise futurs ;

C) qu'un sommaire des résultats d'études sur l'exploitation, l'entretien et l'administration puisse être obtenu ;

D) que le genre de pétrole utilisé aux fins des prévisions (mazout lourd C ou pétrole brut) soit précisé dans le plan d'entreprise ;

E) que les plans d'entreprise futurs comprennent une analyse de sensibilité plus détaillée, particulièrement en ce qui touche le taux de change, très imprévisible, et l'incidence prévue de la déréglementation sur la part du marché, ainsi qu'une discussion des répercussions potentielles de l'analyse et de l'influence de celle-ci sur la prise de décisions au sein de l'entreprise de service public.

5. Élasticité par rapport au prix

Il est difficile de savoir si la prévision de la charge et celle des produits tient compte de l'élasticité par rapport au prix du chauffage au bois chez les abonnés domestiques. Il est estimé que la taxe de vente harmonisée pourrait avoir des répercussions défavorables plus grandes sur l'électricité et le pétrole que sur le bois.

Il est probablement irréaliste de négliger l'incidence future des prix sur la consommation. Des hausses de tarifs d'électricité inciteront probablement les abonnés à réduire leur consommation ou à passer à d'autres moyens de chauffage, ce qui aurait alors des répercussions défavorables sur la part du marché et la charge prévues.

Recommandation 5

Le comité recommande qu'Énergie N.-B. donne plus de détails sur l'effet de l'élasticité par rapport au prix chez les abonnés domestiques et inclue ses conclusions dans les prévisions futures.

6. Point Lepreau

La question de la sécurité à Point Lepreau est considérée comme l'une des questions les plus contestées ayant trait à l'exploitation d'Énergie N.-B. Un rapport sur la sécurité de la centrale, préparé par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, a beaucoup contribué à déclencher la controverse. Julie Dingwell, de la campagne People Against Lepreau II, et Dorothy Dawson expriment énergiquement leur préoccupation de voir la production primer sur la sécurité dans l'industrie nucléaire. Le comité continue d'avoir de l'appréhension quant à la sécurité et à la fiabilité de l'exploitation de Point Lepreau.

Trois études en cours sur l'énergie nucléaire sont mentionnées dans les interventions faites devant le comité permanent : une étude de niveau 3 de l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (WANO), un examen du cadre opérationnel mené par des consultants (l'étude Haegler-Bailley) et un rapport d'un comité consultatif de trois personnes. Le comité se réjouit que ces études soient en cours et que des mesures plus proactives soient prises pour veiller à ce que l'exploitation de Point Lepreau soit sécuritaire et fiable à long terme. Il serait souhaitable que le prochain plan d'entreprise renvoie à ces études, en intègre les conclusions marquantes et indique les délais prévus pour la mise en oeuvre de leurs recommandations. Ces études devraient aider à établir le bien-fondé des réponses aux questions relatives à l'effet du vieillissement sur le facteur de puissance de Point Lepreau et sur la durée et la viabilité économique prévues de l'installation nucléaire.

Recommandation 6

Le comité recommande :
A) que, dans le prochain plan d'entreprise, Énergie N.-B. rende compte des progrès réalisés pour donner suite aux études sur Point Lepreau et fournisse notamment un sommaire de l'étude Haegler-Bailley, indiquant l'influence de ses conclusions sur les activités futures d'Énergie N.-B., et que les membres du comité aient accès à l'étude complète ;
B) que les plans futurs résument les faits nouveaux relatifs à toute nouvelle initiative ou à toute nouvelle étude, et que le comité puisse obtenir les rapports complets ;
C) qu'Énergie N.-B. fasse tout en son pouvoir pour que la centrale de Point Lepreau respecte toutes les recommandations et toutes les exigences énoncées par la CCEA.

7. Gaz naturel

La question du gaz naturel est mentionnée brièvement dans le plan d'entreprise ; il est question, à la page 24, d'une évaluation de projets éventuels de centrales. Une évaluation des répercussions de l'accès au gaz naturel n'est donnée ni dans le plan d'entreprise ni dans un document distinct. Le gaz naturel aura des répercussions importantes sur Énergie N.-B. en ce qui touche la production autonome d'électricité, la coproduction et le maintien de sa part du marché. En outre, le gaz naturel pourrait procurer à Énergie N.-B. l'occasion d'une diversification dans de nouveaux domaines.

Recommandation 7

Le comité recommande que les plans d'entreprise futurs approfondissent davantage la question des répercussions de l'accès au gaz naturel, y compris l'utilisation du gaz par Énergie N.-B., son effet potentiel sur la demande d'électricité, le rôle éventuel d'Énergie N.-B. dans l'industrie en question et les efforts déployés dans la poursuite de telles options.

8. Planification des rajustements différentiels de tarifs

Énergie N.-B. indique que les analyses traditionnelles des coûts de service ne seraient pas pertinentes dans le marché compétitif de l'électricité qui est prévu. Il ressort des interventions des représentants d'Énergie N.-B. que seule l'étape I (transit à travers le réseau et vers l'extérieur) serait mise en oeuvre pendant la période visée par le présent plan d'entreprise. Les catégories d'abonnés continueront donc d'être pertinentes au moins pendant les cinq prochaines années.

Il ne serait peut-être pas indiqué d'effectuer une analyse complète, mais une certaine information serait utile, et il serait relativement facile pour Énergie N.-B. de la fournir. En particulier, Énergie N.-B. pourrait indiquer le processus de répartition des coûts et les augmentations de tarifs prévues par catégorie ainsi que la moyenne de l'ensemble des catégories d'abonnés. Des comparaisons avec d'autres endroits pourraient aussi être fournies quant aux rapports produits-coûts et à l'impact de la concurrence.

Une idée exprimée pendant les interventions est que la méthode de fixation des tarifs dans un marché compétitif est susceptible de favoriser les gros abonnés industriels au détriment des abonnés domestiques. Le comité est d'avis que les plans d'entreprise futurs devraient faire état de l'incidence prévue de la déréglementation sur les tarifs de l'entreprise de service public, laquelle sera certainement une question clé dans l'apport des intervenants sur la déréglementation et la concurrence.

Recommandation 8

Le comité recommande :
A) qu'Énergie N.-B. donne des comparaisons des rapports produits-coûts et des répercussions de la concurrence à d'autres endroits et indique l'incidence prévue de la déréglementation sur les tarifs de l'entreprise de service public ;
B) qu'Énergie N.-B. indique la méthodologie servant à la répartition des coûts et précise l'augmentation de tarifs prévue pour chaque catégorie.

9. Options de tarification

Il est question d'une exploration des options de tarification en fonction de l'heure de la journée, sans mention de résultats d'études ni de conclusions tirées.

Recommandation 9

Le comité recommande qu'Énergie N.-B. fournisse, dans le prochain plan d'entreprise, un sommaire des résultats de l'analyse des options de tarification.

10. Rapport environnemental

Énergie N.-B. a mené à bonne fin la préparation de son premier rapport annuel public en matière d'environnement. Malheureusement, le document a été déposé le jour des interventions, ce qui n'a pas laissé assez de temps pour l'examiner convenablement.

Recommandation 10

Le comité recommande que les rapports futurs en matière d'environnement soient rendus publics en même temps que le plan d'entreprise.

11. Gestion de la demande

Il est mentionné, d'une façon générale, qu'il est avantageux de réduire la demande de pointe, d'améliorer le facteur de la charge et d'augmenter les ventes d'énergie hors des périodes de pointe. Il est suggéré de fournir l'analyse ou de décrire la stratégie afin d'indiquer qu'il est sérieusement envisagé d'intégrer aux méthodes d'exploitation d'Énergie N.-B. de tels procédés ou d'autres formes de gestion de la demande. Le service aux abonnés et le maintien de la part du marché ne sont que deux des avantages de la gestion de la demande auxquels Énergie N.-B. devrait songer.

Énergie N.-B. ne devrait pas envisager la gestion de la demande seulement du côté de ses abonnés, mais aussi pour ses propres installations. Énergie N.-B. est admissible à participer à l'Initiative visant

les bâtiments provinciaux et devrait être encouragée à le faire. Le programme est reconnu pour ses avantages économiques et environnementaux tout en fournissant l'occasion idéale de prêcher d'exemple.

Il est difficile de voir si Énergie N.-B., dans sa réponse aux recommandations antérieures, considère les services de gestion énergétique comme une source de produits ou comme un moyen d'accroître la compétitivité en fournissant un service aux abonnés.

Recommandation 11

Le comité recommande :
A) qu'Énergie N.-B. maintienne les activités de gestion de la demande, en mettant davantage l'accent sur l'encouragement à réduire la demande de pointe et l'augmentation des ventes hors des périodes de pointe ;
B) que des efforts soient faits pour mettre en oeuvre un programme complet visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les coûts dans les bâtiments d'Énergie N.-B.

12. Comparaison des plans d'entreprise

Il est reconnu que la structure modifiée d'Énergie N.-B. justifiait une nouvelle présentation du plan d'entreprise. Cette présentation sépare logiquement les unités commerciales, et il est présumé qu'elle sera maintenue dans les plans d'entreprise futurs. Toutefois, un certain nombre de tableaux et de figures jugés utiles à des fins de comparaison, qui se trouvaient dans le plan de 1996-2001, ne sont pas inclus dans le plan de 1997-2002. En particulier, les figures 14 et 15 et le tableau 10 du plan d'entreprise précédent sont jugés contenir de l'information utile sur la prévision de la charge.

Recommandation 12

Le comité recommande :
A) que les plans d'entreprise futurs contiennent des mises à jour des figures et tableaux suivants, qui ont été préparés pour le plan de 1996-2001 :

Plan de 1996-2001 Page	Tableau ou figure
41	Figure 14
41	Figure 15
42	Tableau 10
44	Tableau 11
45	Tableau 12

B) que le tableau intitulé « Données sur les centrales », à la page 30 du plan d'entreprise de 1997-2002, soit élargi par l'ajout d'une colonne indiquant la date prévue de mise hors service de chacune des centrales.

13. Déclassement de tranches nucléaires et gestion du combustible irradié

Devant le comité, Énergie N.-B. traite de l'alternative de reporter le passif ou de créer un fonds en fiducie pour financer le déclassement de tranches nucléaires et la gestion du combustible irradié. Un sujet de préoccupation est de savoir s'il peut être considéré faisable de préconiser le maintien d'un compte de passif reporté dans un marché compétitif et déréglementé.

Recommandation 13

Le comité recommande qu'Énergie N.-B. explique la méthode qui sera utilisée dans une industrie déréglementée pour financer le déclassement de tranches nucléaires et la gestion du combustible irradié.

14. Information publique

Dorothy Dawson exprime sa préoccupation quant à la faible participation du public aux audiences publiques. D'après elle, la manière de les annoncer, l'endroit où elles se tiennent ou l'impression que les questions soulevées ne sont pas traitées de façon satisfaisante peuvent contribuer à un tel état de choses. La campagne People Against Lepreau II fait également état d'une absence de réponse aux préoccupations exprimées par le passé dans les interventions du public.

Pendant qu'Énergie N.-B. se préparera en vue d'un marché plus ouvert et plus compétitif, il deviendra plus important de traiter les données de façon confidentielle. La question de la propriété exclusive de l'information est soulevée dans les interventions devant le comité.

Recommandation 14

Le comité recommande qu'Énergie N.-B. prépare, aux fins d'examen par le comité, une proposition décrivant comment Énergie N.-B. entend continuer de communiquer au public l'information financière et opérationnelle.

LISTE RÉCAPITULATIVE DES RECOMMANDATIONS

1. ***Le comité recommande que les plans d'entreprise futurs fournissent une analyse plus précise des avantages et des risques liés à la déréglementation et donnent des prévisions relatives au calendrier et à l'importance des éléments d'actif non rentables, et que de tels renseignements soient communiqués périodiquement au comité à mesure que les détails seront mieux connus.***

2. ***Le comité recommande que, afin de susciter un apport valable et efficace, le document de travail sur la politique en matière de commerce des produits énergétiques soit publié à l'automne 1997 et que des observations soient sollicitées afin d'évaluer le degré d'intérêt et la portée des audiences publiques qui doivent avoir lieu au début de l'année 1998.***

3. ***Le comité recommande que les plans d'entreprise futurs d'Énergie N.-B. continuent d'être examinés peu après leur dépôt à l'Assemblée législative.***

4. ***Le comité recommande :***
   A) que les plans d'entreprise futurs utilisent un ensemble de valeurs plus prudentes comme scénario de référence pour toutes les variables non maîtrisables ;
   B) qu'une ventilation plus détaillée de la croissance annuelle de la charge et des facteurs qui y contribuent soit fournie dans les plans d'entreprise futurs ;
   C) qu'un sommaire des résultats d'études sur l'exploitation, l'entretien et l'administration puisse être obtenu ;
   D) que le genre de pétrole utilisé aux fins des prévisions (mazout lourd C ou pétrole brut) soit précisé dans le plan d'entreprise ;
   E) que les plans d'entreprise futurs comprennent une analyse de sensibilité plus détaillée, particulièrement en ce qui touche le taux de change, très imprévisible, et l'incidence prévue de la déréglementation sur la part du marché, ainsi qu'une discussion des répercussions potentielles de l'analyse et de l'influence de celle-ci sur la prise de décisions au sein de l'entreprise de service public.

5. ***Le comité recommande qu'Énergie N.-B. donne plus de détails sur l'effet de l'élasticité par rapport au prix chez les abonnés domestiques et inclue ses conclusions dans les prévisions futures.***

6. ***Le comité recommande :***
   A) que, dans le prochain plan d'entreprise, Énergie N.-B. rende compte des progrès réalisés pour donner suite aux études sur Point Lepreau et fournisse notamment un sommaire de l'étude Haegler-Bailley, indiquant l'influence de ses conclusions sur les activités futures d'Énergie N.-B., et que les membres du comité aient accès à l'étude complète ;
   B) que les plans futurs résument les faits nouveaux relatifs à toute nouvelle initiative ou à toute nouvelle étude, et que le comité puisse obtenir les rapports complets ;

C) qu'Énergie N.-B. fasse tout en son pouvoir pour que la centrale de Point Lepreau respecte toutes les recommandations et toutes les exigences énoncées par la CCEA.

7. *Le comité recommande que les plans d'entreprise futurs approfondissent davantage la question des répercussions de l'accès au gaz naturel, y compris l'utilisation du gaz par Énergie N.-B., son effet potentiel sur la demande d'électricité, le rôle éventuel d'Énergie N.-B. dans l'industrie en question et les efforts déployés dans la poursuite de telles options.*

8. *Le comité recommande :*
A) qu'Énergie N.-B. donne des comparaisons des rapports produits-coûts et des répercussions de la concurrence à d'autres endroits et indique l'incidence prévue de la déréglementation sur les tarifs de l'entreprise de service public ;
B) qu'Énergie N.-B. indique la méthodologie servant à la répartition des coûts et précise l'augmentation de tarifs prévue pour chaque catégorie.

9. *Le comité recommande qu'Énergie N.-B. fournisse, dans le prochain plan d'entreprise, un sommaire des résultats de l'analyse des options de tarification.*

10. *Le comité recommande que les rapports futurs en matière d'environnement soient rendus publics en même temps que le plan d'entreprise.*

11. *Le comité recommande :*
A) qu'Énergie N.-B. maintienne les activités de gestion de la demande, en mettant davantage l'accent sur l'encouragement à réduire la demande de pointe et l'augmentation des ventes hors des périodes de pointe ;
B) que des efforts soient faits pour mettre en oeuvre un programme complet visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les coûts dans les bâtiments d'Énergie N.-B.

12. *Le comité recommande :*
A) que les plans d'entreprise futurs contiennent des mises à jour des figures et tableaux suivants, qui ont été préparés pour le plan de 1996-2001 :

Plan de 1996-2001 Page	Tableau ou figure
41	Figure 14
41	Figure 15
42	Tableau 10
44	Tableau 11
45	Tableau 12

B) que le tableau intitulé « Données sur les centrales », à la page 30 du plan d'entreprise de 1997-2002, soit élargi par l'ajout d'une colonne indiquant la date prévue de mise hors service de chacune des centrales.

Le comité recommande qu'Énergie N.-B. explique la méthode qui sera utilisée dans une industrie déréglementée pour financer le déclassement de tranches nucléaires et la gestion du combustible irradié.

ANNEXE A

LISTE DES INTERVENTIONS ET DES MÉMOIRES

Fraternité internationale des ouvriers en électricité
Fredericton (N.-B.)

Campagne People Against Lepreau II
Saint John (N.-B.)
Madame Julie Dingwell

Alliance of Manufacturers and Exporters Canada
Moncton (N.-B.)
Monsieur G.R. Cluney

J.D. Irving, Limited
Saint John (N.-B.)
Monsieur J.D. Irving

Madame Dorothy Dawson
Saint John (N.-B.)